

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Sous-Comité juridique

*Transcription non éditée*

**651**ème séance

Mardi 10 avril 2001, à 15 heures

Vienne

*Président:* M. V. Kopal (République tchèque)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je déclare ouverte la six cent cinquante et unième séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

**Examen du projet de convention de l'UNIDROIT, relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobile et de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux** (point 8 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames, Messieurs, nous allons maintenant poursuivre l'examen du point 8 de l'ordre du jour, « Examen du projet de convention de l'Institut international pour l'unification du droit privé, UNIDROIT, relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobile et de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux ».

Comme nous l'avons dit ce matin, j'ai l'intention de conclure le débat sur ce point cet après-midi, dans toute la mesure du possible. C'est pourquoi je demanderai à toutes les délégations qui le souhaitent, de participer activement au débat de cet après-midi afin d'arriver à des accords appropriés sur cette question. Je n'ai pas d'orateurs sur ma liste pour cet après-midi. Toutefois, je vois

que le représentant de la Belgique souhaite intervenir. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. J. F. MAYENCE** (Belgique) : Merci, Monsieur le Président. Étant donné que ce point devrait sans doute, comme vous venez de le dire, être finalisé lors de cette session, je voudrais avoir l'occasion de finaliser la proposition que nous avons faite. S'il est possible de dégager un consensus au sein de ce Sous-Comité sur le mécanisme de consultation informelle que nous avons proposé, je crois que cela permettrait, comme il était prévu, de le mettre en place relativement rapidement.

Je voudrais rappeler certains aspects de ce mécanisme, si vous le permettez. Il s'agit donc d'un mécanisme tout à fait informel qui fonctionnera en marge de ce Sous-Comité, donc ce n'est pas un mécanisme qui est créé dans le cadre de ce Sous-Comité. Les États ou plutôt les participants à ce mécanisme sont logiquement tous les États du COPUOS qui souhaitent y participer, des représentants des organisations internationales spécialisées, j'avais cité l'UIT et l'ESA, ainsi que des représentants d'UNIDROIT. Je crois pouvoir dire, en consultation avec Monsieur Stanford, que UNIDROIT envisage d'envoyer des personnes du *Space Working Group* qui seraient particulièrement à même de participer à ces discussions. Il y aurait bien sûr également une participation du Bureau des affaires spatiales à ce mécanisme.

Ce mécanisme de consultations informelles aurait deux aspects. D'une part, un travail par correspondance, soit par voie de messagerie

---

Dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale s'est félicitée de ce que le Sous-Comité juridique avait revu ses besoins en matière de comptes rendus de séance et qu'à compter de sa trente-sixième session les comptes rendus analytiques seraient remplacés par des transcriptions non éditées. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

électronique, soit par voie d'autres moyens si certaines délégations ont une préférence pour d'autres moyens. Il serait donc intéressant, si ce Sous-Comité est d'accord pour mettre en place un tel mécanisme, que les participations soient communiquées au Bureau des affaires spatiales avec mention des coordonnées des personnes représentant chaque délégation. Je crois qu'il faut s'en tenir de manière raisonnable à deux représentants par délégation si c'est possible. Ceci permettant d'avoir un mécanisme le plus ouvert et d'avoir, dans la perspective de l'organisation de la première réunion par la France, d'avoir une charge qui soit raisonnable.

La première réunion conviée par la France se tiendrait normalement à Paris, le lieu reste à déterminer, dans la première quinzaine de septembre. Le travail en lui-même serait basé sur le texte anglais, pour les raisons que nous avons exposées sur le fait peu opportun de discuter dans différentes traductions ce qui finalement compliquerait beaucoup le système. Je crois qu'il faut être raisonnable et étant donné qu'il s'agit d'un mécanisme de consultations informelles dont un État membre aura la charge d'organiser une réunion, je crois qu'il faut rester raisonnable et limiter la langue de travail à l'anglais. Cela signifie que dans notre proposition, nous n'entendons pas demander à la délégation française de mettre sur pied un système d'interprétation. Là, je fais appel à la bonne volonté de toutes les délégations pour participer aux discussions dans une langue unique qui sera l'anglais.

Ce mécanisme trouvera sa conclusion lors de la prochaine réunion du Sous-Comité où un rapport sera matérialisé et sera entériné par le Sous-Comité, ce rapport devenant dès lors le rapport du Sous-Comité en ce qui concerne le point relatif à UNIDROIT, et ensuite la procédure auprès d'UNIDROIT continuera sur cette base. C'est notre vision du mécanisme, Monsieur le Président, et je serais ravi que ce Sous-Comité puisse entériner cette procédure présentée. Merci beaucoup.

**Le PRÉSIDENT :** Merci beaucoup, Monsieur le distingué représentant de la Belgique, pour votre explication de votre vision des autres informations qui sont importantes pour notre décision sur ce sujet. *[interprétation de l'anglais]* : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. J. SANCHEZ CORDERO** (Mexique) *[interprétation de l'espagnol]* : Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. La délégation du Mexique appuie fermement la proposition que vient de faire la Belgique. Nous pensons que c'est un

mécanisme approprié pour arriver à des résultats concrets. Nous voudrions simplement demander à la commission informelle de tenir compte des calendriers diplomatiques. Nous avons la session du conseil d'administration d'UNIDROIT qui se tiendra à Rome, la deuxième moitié de septembre et la conférence diplomatique qui se tiendra en Afrique du Sud, à la fin du mois d'octobre et au début du mois de novembre. Je pense que ces deux événements sont très importants et il serait important de connaître les résultats qui auront été dégagés dans ce groupe de travail informel.

L'OACI et l'UNIDROIT font distribuer des invitations aux États membres pour la réunion qui se tiendra en Afrique du Sud, fin octobre, début novembre, et je voudrais insister sur cette réunion diplomatique car il est important que la majorité des délégations du COPUOS et du Sous-Comité participent à cette réunion. Les avis qu'ils pourront exprimer à cette conférence diplomatique seront essentiels pour la poursuite de nos travaux et l'évolution future de la convention sur l'équipement mobile. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie pour cette contribution. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

**M. R. M. ROY** (Inde) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation a écouté avec attention l'intervention du représentant de l'UNIDROIT. Nous avons également écouté avec attention l'intervention de la Russie, de l'Autriche et de la Chine hier. Nous pensons que la discussion sur l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux est très importante et nous voudrions faire quelques commentaires sur ce projet de protocole.

Nous utilisons ici les termes objets spatiaux, *space objects*, et cela comprend également les objets mentionnés à l'article premier de la Convention sur la responsabilité. Dans cette convention, les États parties qui exerçaient la juridiction sur ces objets est clairement définie, alors que la définition des biens spatiaux tels que définis dans le protocole donne une idée un peu différente. C'est pourquoi pour le bien spatial, cet objet identifiable qui se trouve dans l'espace, les termes objet et propriété sont des concepts différents qui ont des connotations différentes à un objet, *object* est une chose et non pas une propriété, non pas un bien, et pour l'appeler bien, cet objet doit avoir une valeur traduite en terme monétaire. C'est pourquoi cette définition n'est pas claire et est ambiguë. On dit que la propriété d'un objet spatial

et ses composantes se retrouvent dans le Traité sur les principes régissant les activités des États, etc. Cette définition est également reprise dans la Convention sur l'immatriculation et c'est la seule immatriculation acceptée dans le cadre du droit spatial. Nous estimons que toute autre définition est incompatible avec le droit spatial. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Votre contribution avait trait à certaines questions importantes. L'orateur à qui je vais donner maintenant la parole est Monsieur le représentant du Brésil.

**M. S. LEITE DA SILVA** (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Plusieurs délégations ont déjà fait des observations au sujet de la proposition faite par UNIDROIT. L'Inde, la Chine, la Fédération de Russie et d'autres, ont fait leurs observations. Le groupe qui a été proposé par la Belgique, c'est là une idée positive car dans un tel groupe il devrait être possible de s'efforcer de préciser la notion qui, selon le COPUOS, serait la notion à utiliser dans la convention. En ce qui concerne les réunions proposées par la Belgique, pour la première réunion notamment, et la France a fait une offre à ce sujet, nous n'avons pas de problème en ce qui concerne le libellé, la question des langues plutôt, pour des raisons d'économie. En tout cas, il faudrait limiter la composition des délégations. En ce qui concerne mon pays, et je pense que c'est le cas peut-être pour d'autres pays, il nous serait difficile de nommer une ou deux personnes pour qu'elles participent au groupe officieux et cela pour toute la période prévue. La délégation du Mexique a dit qu'il y aura d'autres réunions qui seront organisées en même temps et les participants, lorsqu'ils travaillent sur d'autres questions, il peut s'agir de diplomates, par exemple, qui travaillent avec l'OTIS et ces délégués ne peuvent pas facilement quitter Vienne. En ce qui concerne les questions qui seront examinées, ce qui est important, ces questions sont importantes pour nous, on pourrait peut-être envoyer nos observations aux ambassades à Paris et envoyer un représentant du Brésil qui se trouve en fait à l'ambassade à Paris. On peut limiter les participants à une personne et cette personne sera nommée au moment et pour la réunion prévue car nous ne voulons pas perdre la possibilité de participer à ces travaux officieux et il ne faudrait pas qu'il y ait des difficultés. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. L'orateur suivant est le représentant de la Belgique.

**M. J. F. MAYENCE** (Belgique) : Merci, Monsieur le Président. Pour répondre au souci exprimé par mon honorable collègue de la délégation brésilienne, le fait de communiquer les coordonnées de contact ne concerne pas tant la réunion de Paris que la mise en place du système de contact par correspondance. Je crois que ce qui est utile c'est d'avoir une adresse ou une personne de contact qui est responsable de la coordination du travail, qui est en fait le point de contact par correspondance. Mais il est évident que ça n'engage en rien la participation à la réunion elle-même, où là les États sont évidemment tout à fait libres de décider qui ils veulent envoyer de manière tout à fait ad hoc.

**Le PRÉSIDENT** : Je vous remercie, Monsieur. [*interprétation de l'anglais*] : Y a-t-il une délégation qui souhaiterait prendre la parole, peut-être ? Je donne la parole au représentant du Mexique.

**M. J. SANCHEZ CORDERO** (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Peut-être serait-il utile que le Secrétariat de l'UNIDROIT distribue le plus vite possible la version la plus récente en anglais de ce projet de protocole, afin que les membres du présent Sous-Comité soient en mesure d'arriver à la réunion prévue à Paris en étant préparés et en ayant en main la version la plus récente. Je fais confiance à UNIDROIT dans ce domaine. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur. Je pense que la version la plus récente sera de toute façon nécessaire dans le cadre d'un échange de correspondance préliminaire. Bien sûr, nous serions très heureux de recevoir le plus vite possible cette version la plus récente notamment. La Belgique a la parole.

**M. J. F. MAYENCE** (Belgique) : L'idée de limiter le nombre de participants à la délégation lors de la première réunion de Paris, en tout cas, il semble que pour certaines délégations il y a un problème à s'en tenir nécessairement à deux. Je crois que le nombre de deux devrait être pris à titre tout à fait indicatif, il s'agit en fait de raisons purement logistiques à discuter avec nos collègues de la délégation française pour savoir finalement combien de personnes se retrouveraient autour de la table. Mais il est évident que si certaines délégations ont besoin de plus de personnes, je ne crois pas que cela doit poser un problème irrémédiable. Merci. Mais évidemment, si la délégation française a quelque chose à ajouter.

**Le PRÉSIDENT :** Merci bien. *[interprétation de l'anglais]* : D'autres délégués souhaiteraient prendre la parole, peut-être, sur des questions de fond ou des questions de procédure. L'observateur de la FAI a la parole.

**M. H. P. VAN FENEMA** (Fédération internationale d'astronautique) *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je ne vais pas parler du nombre des participants, je parlerai plutôt du temps qui sera nécessaire. Peut-être qu'il faudrait tenir compte des avis des milieux professionnels de l'industrie qui ne participent pas à nos travaux ici, enfin s'ils étaient ici, je ne les ai pas entendus, en tout cas. Parce que nous sommes pour l'instant au niveau de la réflexion au sujet d'un nouveau thème et je ne sais pas si tous sont vraiment au courant des questions pointues dont il faudra parler, parce que bon nombre de problèmes sont de nature tout à fait nouvelle. Ce groupe officieux qui se réunira au mois de septembre, devrait à mon avis bénéficier des avis des milieux professionnels, je pense aux fabricants de satellites et je pense aux banques intéressées. Je pense qu'il serait bon de savoir ce que pensent ces milieux. Peut-être pas maintenant et ici, mais on pourrait peut-être savoir ce que pense l'industrie aéronautique, parce que ce sont eux les experts qui peuvent nous parler de leurs propres problèmes que ce nouvel instrument sera sensé résoudre. Donc, peut-être qu'il faudrait inviter les milieux professionnels, que l'exercice prévu soit officieux ou officiel, en tout cas il s'agirait de les entendre pour savoir ce qu'ils pensent, quels sont leurs besoins, leurs problèmes. Merci.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie, Monsieur, de nous avoir fait cette proposition. Je pense qu'il serait peut-être intéressant en effet, le représentant d'UNIDROIT pourrait peut-être nous dire ce qu'il en est. Les milieux professionnels, comment ont-ils travaillé pour d'autres protocoles, l'industrie notamment, quel était leur rôle ?

**M. M. STANFORD** (UNIDROIT) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, bonjour. Monsieur le Président, bonjour. Je pense que vous êtes au courant du document que je vous ai transmis et j'ai fait des interventions aussi, c'est-à-dire que j'ai dit que l'UNIDROIT sur cette question, a travaillé en étroite coopération, par le truchement d'un groupe qui a été créé par le Président de l'UNIDROIT. Le mandat de ce groupe de travail sur les questions spatiales consistait à préparer un avant-projet de protocole au conseil d'administration d'UNIDROIT et, en septembre, cela devrait être terminé. Ce groupe comprend les

représentants des fabricants des biens de l'espace, des financiers, des fabricants d'objets spatiaux, ce que l'on appelle les biens de l'espace. Je suis certain que ces personnes seront tout à fait ravies de connaître la proposition qui a été faite par le représentant de la Belgique. Je suis certain que ces personnes feront tous les efforts possibles pour contribuer par le truchement de l'UNIDROIT ou peut-être par l'intermédiaire des gouvernements qui décideront d'envoyer des représentants à la réunion qui a été proposée et qui sera accueillie par le Gouvernement de la France. Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit par le représentant de la Fédération internationale d'astronautique. Il sera effectivement hautement souhaitable que les gouvernements prévoient un volet information extrêmement important afin de faire participer dans les délégations, le secteur privé, pour pouvoir savoir quelle est l'opinion de ce secteur avant la réunion, par le truchement d'un échange de lettres, évoqué par le représentant de la Belgique.

En ce qui nous concerne, nous allons transmettre ce message au groupe de travail sur l'espace, et nous l'encouragerons à mettre ses compétences à la disposition de la réunion, compétences de ce groupe consultatif ad hoc. Les gouvernements qui seront représentés au sein de ce groupe pourront peut-être aussi s'appuyer sur les idées exprimées par la FAI et ils pourront en profiter pour contacter les milieux professionnels intéressés surtout les représentants des agents d'exploitation car ce sont eux qui sont sans doute les plus intéressés à trouver l'argent nécessaire et donc les représentants du monde financier. Nous avons vu que ceux qui étaient le plus à même de fournir ces renseignements sont les sociétés d'associations juridiques ou d'avocats, ceux qui ont beaucoup de renseignements dans ce domaine.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie, Monsieur, de nous avoir signalé les mécanismes auxquels avaient recours d'autres groupes. Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

**M. J. F. MAYENCE** (Belgique) : Merci, Monsieur le Président. Je crois que ce qui vient d'être dit par le représentant d'UNIDROIT, Monsieur Stanford, est tout à fait avisé. En effet, il est certain que nous devons prendre en compte d'autres visions et d'autres points de vue. Néanmoins, je voudrais quand même rappeler que même s'il ne s'agit pas d'un groupe de travail au sens où on l'entend du Sous-Comité juridique, la perspective dans laquelle ce comité de consultations va travailler me fait penser qu'il ne serait sans doute pas judicieux d'avoir, en tant que tels, des représentants de l'industrie. Je crois, en effet, que

comme l'a dit Monsieur Stanford, il serait tout à fait raisonnable de laisser à chaque délégation le soin de composer sa représentation avec un représentant de l'industrie. Il y aura également des représentants de l'*Space working group* d'UNIDROIT et là je fais entière confiance au secrétaire général d'UNIDROIT pour assurer la représentation de tous les intérêts. Donc, je ne crois pas qu'il faille introduire une représentation de l'industrie en tant que telle, en tout cas ce n'est pas l'objet de notre proposition.

**Le PRÉSIDENT :** Merci beaucoup de votre contribution, Monsieur le distingué représentant de la Belgique. Je crois que votre proposition concernant la participation de l'industrie dans le cadre des délégations de chaque pays qui va participer est très raisonnable. Monsieur le distingué représentant du Canada.

**M. G. LAUZON (Canada) :** Merci, Monsieur le Président. La délégation canadienne a l'immense plaisir d'appuyer la proposition de la Belgique pour l'examen des items au point 8 de l'ordre du jour. Nous y voyons une occasion d'y faire un examen complet des dispositions du protocole et éventuellement de la convention qui affecteront les objets spatiaux. Pour notre part, Monsieur le Président, et c'est la seule réticence que j'aurais, nous ne voyons pas d'objection dans la délégation canadienne, à ce que des représentants de l'industrie soient invités à participer aux délibérations en tant qu'observateurs. Nous sommes forts de l'expérience de l'OACI dans la matière. Il est vrai qu'au sein de l'UNIDROIT il y a certaines consultations très valables qui ont eu lieu avec l'industrie, mais nous avons remarqué à l'OACI que la présence dans l'examen séparé que l'OACI a fait de ses projets, que la participation de l'industrie a été extrêmement utile, en particulier nous avons pour notre part, pu inviter à participer comme observateurs à la réunion du Sous-Comité juridique de l'OACI, les représentants de l'IATA, et un groupe spécial de banquiers et de manufacturiers d'aéronefs. Je pense que s'il était possible d'autoriser cette représentation, nous n'y verrions aucun inconvénient. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT :** Je vous remercie, Monsieur le distingué représentant du Canada. [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de la Fédération de Russie a la parole.

**M. P. G. DZUIBENKO (Fédération de Russie)** [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais vous dire qu'en ce qui concerne ma délégation, pour l'instant ce qui se fait est sur la base d'UNIDROIT

et bien entendu ces questions nous intéressent beaucoup en Russie. Nous voyons qu'il y a un nouvel élément qui apparaît dans le système du droit spatial, un élément juridique du droit privé et nous nous intéressons beaucoup à participer à ce processus. Nous sommes très intéressés à l'observer et à observer aussi ce qui se passe. Donc, ma réponse est oui, nous sommes tout à fait intéressés à participer à un groupe de travail officieux et à des consultations officieuses qui ont été proposées. Nous pouvons remercier le représentant de la France qui va accueillir une telle réunion.

Je crains de ne pas avoir bien compris les choses. Qui va participer à ce groupe de travail ? Quel sera le mandat de ce groupe ? Il faudrait avoir des précisions sur cette question. On peut dire qu'il s'agit de consultations officieuses, ça je le comprends, il n'y aura pas de mandat officiel, mais quel est le but de la réflexion de ce groupe de travail ? Cela nous intéresse beaucoup. Ce groupe sera-t-il chargé d'étudier une question en profondeur de la nouvelle convention sur l'équipement mobile dans l'espace ? Si oui, dans quelle mesure cette question sera-t-elle examinée ? Comment ? Ensuite, comment cela entrera en cheville avec l'avis de notre Sous-Comité du COPUOS ?

Je pose cette question parce que je voudrais d'avance savoir ce que fera le groupe et ce qui sera ensuite transmis au Sous-Comité du COPUOS. J'ai été un petit peu perturbé d'entendre parler des représentants des milieux professionnels. On a parlé des banques, des industries aérospatiales, je comprends bien que les banques puissent s'intéresser et que les industries aussi s'intéressent à ces questions. Mais du point de vue de notre Sous-Comité et de notre mandat ici, il faudrait quand même savoir comment on entre en cheville avec la réunion prévue et ce que peuvent nous apprendre les représentants des milieux industriels. Quel est le produit que l'on voudra extraire de ce processus de consultations prévu ? L'élaboration d'une convention sur la base de la proposition de l'UNIDROIT, je comprends cela, nous avons déjà toute une série de forums qui ont eu lieu, il y a tout un travail fructueux qui existe, il y a les spécialistes là où on sait qui travaillent sur les questions qu'on connaît et de façon tout à fait heureuse. Maintenant, notre Sous-Comité et le Comité du COPUOS, le rôle de ces entités ne consiste pas à remanier le futur document qui est élaboré parallèlement. Notre but est peut-être de suivre simplement avec attention ce processus dès le début, ce qui est tout à fait bon, pour ensuite, lorsque le document sera élaboré, bien sûr avec la participation des financiers, des banques et des industriels, on trouvera dans tous ces domaines les bons

spécialistes qui connaissent fort bien leur profession et qui connaissent fort bien les normes du droit public spatial (si vous me permettez l'expression) et, justement notre travail à nous c'est de bien suivre pour qu'il n'y ait aucune collision dans tout cela, pour ce qui est du document futur, avec le système qui fonctionne déjà des normes reconnues générales du droit international de l'espace, ça c'est notre mandat, le mandat du Sous-Comité juridique aussi de suivre tout cela.

Je répète ma question, je voudrais obtenir des précisions. Quel est le produit auquel on s'attend à partir de cette réflexion officieuse sous forme d'un groupe de travail ? Si notre Sous-Comité juridique souhaite s'inspirer de ces travaux et ensuite reprendre ce nouveau document qui est utile, et le reprendre en main en quelque sorte, nous avons un certain nombre de doutes à ce sujet. Maintenant s'il s'agit de suivre avec soin le travail qui est effectué, qui va dans la direction qu'on connaît et il s'agit déjà de s'exprimer tant qu'il n'y a pas de document au sujet de certaines non-concordances qui existent entre le document et les normes existantes, c'est tout à fait une autre question et nous pensons que c'est justement là que notre Sous-Comité a son rôle à jouer. Je le répète, je voudrais qu'il y ait un peu plus de clarté. Est-ce que, Monsieur le Président, je puis vous demander de nous donner, par l'intermédiaire du représentant de la France, quelques précisions sur cette question ? Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie. Vous avez posé une question au sujet du mandat. Je donne maintenant la parole au représentant de la Grèce.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Avec le représentant de la Russie ainsi que celui de la Belgique qui m'ont précédé, on a mis en quelque sorte les points sur les « i » et je suis confus de l'intervention de notre collègue du Canada. Je me réfère à l'exemple dans le cas du concept de l'État de lancement pour y réfléchir et avoir des conclusions. C'était sur l'initiative formelle du Gouvernement fédéral, le Gouvernement fédéral par le Ministère fédéral des affaires extérieures a envoyé les invitations à nos ministères des affaires étrangères respectifs. Et la composition des délégations, plus ou moins individuelle, était formé par des représentants de nos ministères des affaires étrangères ou c'était aussi des agences spatiales ou des agences comme le CNES. Mais, c'était d'abord au niveau gouvernemental et au niveau des représentants d'État. Donc si nous allons suivre le même précédent qui d'ailleurs, a été couronné de grand

succès et personne n'a pu critiquer l'initiative du Gouvernement fédéral, nous pouvons suivre le même exemple. Je crois que notre collègue de la Belgique qui a eu l'idée de former ce mécanisme de consultations, et notre collègue de la France qui a eu la bonne idée de nous inviter, (je ne dirai pas de nous recevoir à Paris parce qu'on n'a pas encore dit qui va payer la facture), mais en tout cas nous ne pouvons pas accepter, parce que cette initiative se place au niveau institutionnel, en dehors du processus onusien ou même de notre Comité, ce serait vraiment un processus intergouvernemental. Si les États veulent que dans leur délégation nationale soient incluses des personnes de n'importe quelle compagnie aérienne ou spatiale, constructeur, financier, ou même quelque cabinet d'avocats, ou quelque cabinet de financiers, peu importe. À mon avis, et c'est ce que je comprends, il faut avoir une proposition, une contribution concernant chaque État ou chaque délégation étatique, autrement cela serait *open door day*, pour que tout le monde puisse venir dire son idée et prendre un *Scotch* et repartir. Ce ne sera pas le cas et nous serons opposés à cette idée, parce que nous allons commencer d'une manière officieuse mais formelle, si j'ose dire. Donc, il faut bien comprendre qu'il y aura une initiative formelle, officielle de la part du Gouvernement de la République française adressée par un ministère au représentant des États membres du COPUOS. Donner ce titre d'observateur dans une telle réunion, me semble impossible, ce n'est pas une *open door day*. Cela en ce qui concerne le point de vue institutionnel.

En ce qui concerne la procédure, notre opinion est que nous allons avoir un échange de vues sur la base du texte préparé par ce groupe d'experts en droit spatial de l'UNIDROIT et cet échange de vues aurait quelque conclusion sur la base de laquelle nous allons commenter le texte. Nous n'allons pas autoriser l'UNIDROIT à utiliser ce texte comme un texte officiel émanant du Sous-Comité juridique et du COPUOS. Parce que les États auront des droits lors de la conférence diplomatique de présenter leur propre position officielle en la matière, pour la convention aussi bien que pour le protocole.

Voilà ce que nous considérons comme procédure et pour sauvegarder d'abord le prestige de l'Institut et aussi le prestige mais aussi le mandat de notre Sous-Comité et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Parce que tout texte qui pourrait être transformé en traité international devrait sortir de cette enceinte, c'est-à-dire un texte concernant le droit international de l'espace. Autre réglementation concernant quelques activités spatiales ou le statut des biens spatiaux

appartient à la conférence diplomatique. Avec ces remarques, ces restrictions, la Grèce n'a aucun problème, aucune réserve à participer dans ce processus. Chaque État dans le temps intérimaire pourrait se consulter avec toute l'organisation établie, syndicale ou autre, avec tous les intéressés au niveau national, et venir nous présenter une thèse unique pour chaque État. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** : Je vous remercie, Monsieur le distingué représentant de la Grèce, pour votre remarque sur la procédure et sur le caractère de nos consultations prochaines. *[interprétation de l'anglais]* : L'orateur suivant est le représentant de la Chine.

**M. H. HUIKANG** (Chine) *[interprétation du chinois]* : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation a suivi de très près le débat sur ce point, mais je m'y perds de plus en plus. Je comprends de moins en moins. Tout d'abord, on nous a dit qu'il fallait poursuivre les consultations, ça c'est très bien. Ensuite, on nous a dit que ces consultations seront organisées en dehors du cadre du COPUOS, ça aussi ça peut m'arranger. Ensuite, on nous a dit que l'on a invité l'industrie spatiale pour échanger des idées. Est-ce que vous voulez privatiser ou commercialiser le Comité ? En fait, l'invité risque de devenir l'hôte, puisque l'UNIDROIT est à l'origine de ce projet de convention, il veut avoir l'avis du Sous-Comité juridique, et en plus, on veut aussi avoir l'avis de l'industrie spatiale. Que vont-ils nous dire ? Ils ont besoin de plus d'opportunité commerciale, mais ils nous demandent d'en assumer la responsabilité. On connaît la réponse. Donc, là on tourne en rond.

Nous sommes d'accord pour poursuivre les consultations, mais à deux conditions. Premièrement, les consultations devraient se situer dans le cadre du COPUOS et non pas en dehors. Deuxièmement, il faut que ces consultations soient rentables ou avantageuses du point de vue coût / bénéfice. Je ne vois pas des pays en développement qui pourraient se déplacer à Paris pour une réunion d'un jour, se payer l'hôtel et tout le reste. Peut-être qu'une meilleure idée serait de le faire pendant la session du COPUOS, sous forme de consultations officielles ou officieuses, mais le faire pendant la session du Comité. Si cela ne suffit pas, nous pourrions lancer une deuxième série de consultations pendant la prochaine session du Sous-Comité scientifique et technique, l'année prochaine.

À ce stade, sur la base des opinions des différents États membres du COPUOS, l'UNIDROIT peut déjà s'inspirer largement de notre position et comme cela l'UNIDROIT pourrait

tout d'abord présenter un projet de texte révisé si possible dans toutes les langues de travail. Nous pourrions à notre tour, étudier plus avant cet avant-projet révisé et nous pourrions poursuivre les travaux de cette façon étape par étape.

Je pourrais peut-être réitérer ce que j'ai dit en conclusion dans mon intervention d'hier. Nous devons attacher une grande importance à ce travail et réagir activement et énergiquement mais il ne faut surtout pas se précipiter. Merci.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie pour cette contribution à nos travaux, et je redonne la parole au représentant de la Belgique.

**M. J. F. MAYENCE** (Belgique) : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir à ce qui était la proposition initiale de la Belgique. Il y a un peu plus d'un an, UNIDROIT a contacté certains des États membres du COPUOS afin que plusieurs questions qui s'étaient posées dans le cadre de leurs travaux portant sur le protocole spatial, soient analysées, au sens grec, par ce Sous-Comité. D'autre part, certains États membres d'UNIDROIT, certains États qui ont participé d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de ce projet de protocole, se sont trouvés face à des interrogations qui concernent la compatibilité entre, d'une part, leurs obligations dans le cadre du droit international de l'espace, et d'autre part, leurs engagements dans le cadre de la ratification d'un tel protocole. Certains de ces États, dont la Belgique, considèrent que de telles interrogations ne peuvent être solutionnées que dans le cadre de ce Sous-Comité. La Belgique, c'est également l'objet du *non paper* que nous avons soumis hier à ce Sous-Comité, considère qu'il s'agit également d'une occasion pour ce Sous-Comité de montrer que son travail est en relation avec les aspects pratiques, la vie quotidienne des activités spatiales et qu'il est capable dans le cadre d'une procédure raisonnable et efficace, de répondre à de telles interrogations.

En ce qui concerne les questions de la délégation de la Russie, je voudrais dire que nous avons suggéré à titre de terme de référence, de prendre comme base les deux documents qui ont été soumis à ce Sous-Comité, à savoir le L.225 d'une part, complété par le L.299. Il nous semble que ces deux documents sont la base minimale. Bien sûr, à cela, et c'est tant mieux, s'ajouteront les contributions qui ont déjà été faites justement par la délégation de la Fédération de Russie, mais également par la délégation chinoise, et qui approvisionneront en matériel de réflexion ce mécanisme de consultations. Ça c'est pour le mécanisme en lui-même. Il se situe en dehors du

COPUOS, mais il doit absolument être le reflet de ce qui s'y passe, ça c'est une condition *sine qua non*. C'est pourquoi nous avons un problème avec le fait que l'industrie y serait représentée en tant que telle. C'est un mécanisme institutionnel en marche, mais qui est le reflet de ce que nous faisons dans le cadre de ce Sous-Comité.

En ce qui concerne le résultat de cette réflexion au sein du COPUOS sur le travail d'UNIDROIT, c'est la seconde question posée par la Fédération de Russie. Le matériau qui va, nous l'espérons, être dégagé du mécanisme de consultations sera la base d'un rapport entériné par le Sous-Comité, éventuellement même par le Comité, et qui sera en fait la contribution du COPUOS et, dans la plus grande partie, nous l'espérons aussi, les réponses qui seront apportées par le COPUOS, aux interrogations d'une part, d'UNIDROIT, mais également aux interrogations des États membres qui seront invités à signer et à ratifier le protocole spatial.

Voilà donc la proposition initiale de la Belgique. À cela évidemment, sont venues s'ajouter d'autres propositions, mais je tenais vraiment à rappeler quelle est notre proposition, elle est basée sur des thèmes de référence, elle est basée sur des résultats, elle est basée sur des objectifs qui nous semblent relativement clairs et précis. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** : Je vous remercie, Monsieur le distingué représentant de la Belgique. C'est jusqu'à présent, le dernier orateur sur ce sujet, sur ma liste des orateurs. *[interprétation de l'anglais]* : Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir sur le point 8 ? L'Égypte.

**M. K. EL-HUSSAINY** (Égypte) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Nous nous associons aux remarques formulées par la Grèce et par la Chine. Nous les appuyons car nous avons l'expérience de l'OACI dans des situations similaires. L'OACI, par exemple, a créé deux comités, l'un qui a travaillé sur le protocole d'aviation, et l'autre organe ou comité ou groupe, a travaillé sur l'immatriculation des équipements d'avion.

Et maintenant, on dit que le groupe de travail a une composition limitée et ne se réunira que pour un ou deux jours, une période très courte. Le travail que ce groupe doit accomplir est énorme, il doit travailler sur le projet de protocole sur l'espace, travailler sur l'immatriculation des équipements spatiaux et également travailler sur les liens existant entre le projet de convention d'UNIDROIT et le protocole sur l'espace. Donc, ce groupe aura un

travail énorme à accomplir et je ne pense pas que dans ces conditions ils pourront vraiment établir des résultats concrets. Le groupe aura besoin de plus de temps, il devra avoir la possibilité de se réunir plus souvent, ils ne pourront pas tout finir en une seule session si courte. Nous pensons que d'un point de vue pratique, cela ne nous permettra pas d'aboutir au résultat souhaitable.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie pour cette intervention, Monsieur le représentant de l'Égypte, mais je n'ai pas compris que c'était une réunion limitée à un ou deux jours, j'ai cru comprendre qu'il y aurait d'abord un travail préliminaire par écrit, un travail préparatoire, à un stade préparatoire très sérieux et ensuite, ce groupe se réunira la première moitié de septembre. Je ne dis pas que cette réunion aura lieu quinze jours, mais je ne pense pas non plus que ce groupe pourra finir son travail en un ou deux jours. Il y a peut-être un malentendu quelque part. Je ne sais pas qui a parlé de cette durée d'un ou deux jours.

**M. K. EL-HUSSAINY** (Égypte) *[interprétation de l'anglais]* : Peut-être qu'il y a malentendu, mais j'ai cru comprendre que ce groupe se réunira pour une durée très courte. Enfin, en tout cas c'est ce qui est ressorti des différentes interventions, mais peut-être que j'ai mal suivi. En tout cas la charge de travail est énorme. L'immatriculation des équipements spatiaux est un problème complexe, il y a beaucoup de problèmes à régler, il y a beaucoup de détails et à l'OACI lorsque nous avons parlé de cette question, nous ne travaillions que sur ce point, alors qu'il y avait un autre groupe qui s'occupait du protocole. Là, on demande à un seul comité de faire tout ce travail, donc il faut lui donner suffisamment de temps pour qu'il puisse arriver à des résultats convaincants.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]* : Le représentant de la Fédération internationale d'astronautique.

**M. H. P. VAN FENEMA** (Fédération internationale d'astronautique) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Ma proposition visant à inclure l'industrie ne visait pas à vous compliquer la vie, mais j'ai été inspiré par le fait que l'instrument lui-même est un instrument inspiré par l'industrie de l'espace. Ce sont les banques, les opérateurs de satellites, les fabricants de missiles qui ont certains besoins, et cela pose un vrai défi au Sous-Comité juridique. Nous devons trouver un instrument qui doit répondre aux exigences de l'industrie spatiale, et trouver une solution aux problèmes que rencontre l'industrie spatiale. Donc, leurs connaissances, leur expérience

nous sont indispensables à nous, juristes, si nous voulons bien cerner ce que nous devons faire. En fait, je suis sûr qu'on ne pourra arriver à des progrès valables que si on contacte toutes les parties prenantes. Si vous regardez la Convention sur l'aviation, il aurait été impossible de ne pas faire participer les compagnies aériennes, elles sont parties prenantes et elles ont participé activement à l'élaboration de cette convention. Nous avons encore beaucoup à apprendre sur ce point, et je suis convaincu que nous avons besoin de l'industrie pour nous aider.

C'est l'industrie qui a inspiré cette nouvelle législation, et l'UNIDROIT a largement profité de l'avis et de l'opinion des experts de l'industrie. Le Sous-Comité juridique a ses propres responsabilités et je pense qu'il serait difficile sinon impossible pour le Sous-Comité juridique, de ne pas profiter de l'expérience et de l'apport de l'industrie. Non seulement pour que le Sous-Comité puisse mener à bien sa tâche, et c'est à vous de décider de quelle façon vous voulez participer à l'élaboration de la convention dans le détail, et par ailleurs, rester un partenaire sur un pied d'égalité, d'UNIDROIT. Voilà pourquoi j'avais proposé de faire participer l'industrie dès le début de l'opération pour en faire des partenaires et pour qu'ils nous aident à avancer sur la voie que nous nous sommes fixée.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le représentant de la Fédération d'astronautique internationale, qui est observateur au Sous-Comité. Je voudrais faire une remarque. L'industrie est déjà représentée dans le groupe de travail de l'UNIDROIT et c'était assez normal car l'UNIDROIT est une organisation un petit peu différente des Nations Unies et de son Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. L'UNIDROIT traite du droit public alors que nous nous portons notre attention sur les questions du droit international. Voilà pour la première remarque.

La deuxième remarque, je pense qu'il est nécessaire d'accepter la participation de l'industrie à nos consultations mais cela pourrait être géré par les délégations elles-mêmes. Par exemple, les États pourraient inclure dans leurs délégations le représentant de l'industrie ou des milieux commerciaux. Les États pourraient inclure dans leurs délégations, ce type d'expert. Cela pourrait marcher.

Le représentant de la Grèce, vous avez la parole.

**M. CASSAPOGLOU** (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Ce que vous venez de dire

est tout à fait exact et c'était dans ce sens que j'ai voulu intervenir, pour exactement répéter et souligner le rôle et même le caractère juridique du Sous-Comité et du Comité et tout le Système. Il n'y aura pas de changement à condition qu'il y ait un changement de la Charte des Nations Unies. Il faudrait un changement de Charte des agences spécialisées du système onusien, pour qu'on puisse recevoir le secteur privé dans ses représentations. Exactement comme vous venez de le dire, chacune de ces firmes s'est exprimée amplement et d'une manière plus ou moins parfaite dans les travaux préparatoires de l'UNIDROIT, sous l'égide de l'UNIDROIT et c'est fini. On n'accepte pas de dialoguer officiellement dans une enceinte intergouvernementale que les États qui participent ici, ou même dans l'Assemblée générale des Nations Unies, ceux qui ne sont pas membres du Comité, qu'ils le fassent à l'intérieur, dans leur ordre et dans l'institution établie chez eux. Par la suite c'est, comme je venais de le dire, c'est la présentation formelle de chaque État et c'est au niveau des États simplement et seulement des États que nous allons discuter. Je suis vraiment étonné, et ce n'est pas le cas dans la pratique internationale du droit international, de voir des textes, des traités internationaux futurs être élaborés dans des cabinets privés. C'est vraiment inacceptable parce que c'est l'allégation même du droit des traités.

Je reconnais très bien la contribution des collègues du secteur privé, je parle pour les juristes surtout du secteur privé, mais que celui-ci s'épuise devant la porte d'entrée (si j'ose dire) de l'UNIDROIT. Je ne crois pas qu'il faille étendre cette discussion pour des choses bien évidentes.

**Le PRÉSIDENT** : Je vous remercie de votre contribution. [*interprétation de l'anglais*] : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

**M. S. LEITE DA SILVA** (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Nous sommes tout à fait d'accord avec le représentant de la Grèce. À la suite de l'intervention du représentant de l'UNIDROIT, je pense que si l'UNIDROIT reconnaît l'importance de l'industrie, nous pourrions penser que l'industrie participera à l'élaboration du texte juridique, qu'ils vont présenter aux délégués du COPUOS à la réunion. Donc, je pense que l'UNIDROIT, lorsqu'ils présenteront le texte aux membres du Comité, pourront être à même de présenter non seulement le texte lui-même, mais également la position reflétant l'opinion et l'intérêt de l'industrie. Ainsi, on tient compte de l'intérêt de l'industrie, ce qui est important pour certains, et d'autres pays qui estiment qu'il est plus important de faire participer

l'industrie, pourront inclure dans leurs délégations des membres des milieux industriels, mais le caractère gouvernemental du COPUOS devrait être préservé, non seulement parce que nous le voulons, nous le préférons, mais parce qu'on ne peut pas l'éviter. C'est une organisation d'États, une organisation gouvernementale et il faut le préserver, comme l'a dit, à juste titre, le représentant de la Grèce. Tant qu'il n'y a pas de modification des règles de base de la Charte de l'ONU, il faut suivre la tradition des organisations internationales. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir ? La Colombie.

**M. C. ARÉVALO YEPES** (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais comme l'a dit le représentant du Brésil, j'ai vu d'après son intervention, que je pouvais donner mon appui à la préoccupation qu'il a signalée et qui est la participation du secteur privé et des industries. Il faut prendre cela en considération. C'est quelque chose qui a été bien clairement exprimé plus tôt. Sans ces milieux-là il ne sera pas très facile de voir quel sera l'avenir du spatial, mais il faut aussi voir quel est le mandat de ce Sous-Comité juridique. Le mandat est le suivant : pour ce qui est de ces questions, les réunions officieuses, en fait c'est une bonne idée, puisque cela aide à faire des progrès et que cela permet de consolider les concepts. Mais il y a aussi les questions de fond. Je m'adresse à la Belgique qui n'est pas maintenant dans la salle, pour lui poser une question. Quelle était sa proposition relative aux consultations officieuses ? Qui serait l'entité invitante ? Est-ce que ce serait l'État qui prendrait l'initiative d'entretien dans cette ville extraordinaire qu'est Paris, mais je ne vois pas tellement combien cela coûterait, par exemple, à l'État de la Colombie ? Comment convoquer les experts ? Comment les nommer ? Je ne sais pas comment leur demander de participer avec si peu de préavis. Donc il y a certains inconvénients et cela me préoccupe. Je ne voudrais pas, après cette réunion, revenir dans ma capitale et dire qu'il faut envoyer un certain nombre d'experts à une réunion qui est extrêmement importante, je le répète. Nous avons tout le travail de l'UNIDROIT, nous pensons que le sujet est fort intéressant mais, en fait, je suis préoccupé quant à la structure de cette réunion.

Le COPUOS, de par sa nature, est tout à fait à même d'étudier un grand nombre de questions, nous l'avons vu dans le passé, nous avons bien vu qu'il est tout à fait possible de discuter des questions qui nous intéressent. Toutefois, permettez aux délégations d'avoir la possibilité d'examiner

cette question sans trouver de mécanisme qui risque d'être un inconvénient pour certains pays, surtout ceux en développement. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur. Je n'ai pas d'autre délégation qui souhaite prendre la parole. Y a-t-il une délégation qui souhaiterait prendre la parole ? Le représentant de l'Agence européenne de l'espace a la parole.

**M. G. LAFFERANDERIE** (Agence européenne de l'espace) : Merci, Monsieur le Président. Vous vous souviendrez que j'ai eu l'honneur de présenter le document L.229 au nom d'un groupe d'États membres de l'Agence [??] de coopération avec l'Agence spatiale européenne, ce qui m'a conduit à suivre aussi toutes les discussions qui ont eu lieu sur la base et à la suite de ce document. Notamment la proposition de la Belgique. Je crois que la proposition de la Belgique n'a pas été tout à fait encore complètement comprise par tout le monde. Et malheureusement, le délégué de la Belgique n'est pas dans la salle et il serait mieux à même que moi de présenter toutes les arcanes de sa proposition, mais je vais essayer de répondre quand même à un certain nombre de clarifications qui ont été demandées ici par les délégations.

Il a été peut-être trop dit que le travail de ce groupe de consultations, ce mécanisme de consultations officieuses serait un groupe sans lien ou en dehors du COPUOS. C'est vrai et ce n'est pas vrai. Il est vrai que la proposition n'était pas de faire de ce groupe de consultations, de ce mécanisme, parce qu'on n'a même pas utilisé le mot de groupe, on a utilisé le mot de mécanisme de consultations, un groupe ad hoc de travail du COPUOS. Ceci pour faciliter l'avis et accélérer la réflexion de tous. Mais j'ai compris que cette proposition ne rompait pas tous les liens avec le COPUOS. Premièrement, les participants à ces consultations sont des États membres du COPUOS. L'invitation est adressée à des États membres du COPUOS et aussi à d'autres organisations internationales qui sont représentées dans le COPUOS comme observateurs, et entre parenthèses, cela ne va pas dans la proposition de la Belgique, je crois que le représentant de la Belgique l'a également dit, ça ne va pas au-delà de ce cercle à l'exception du cas d'UNIDROIT, mais parmi les autres organisations internationales, observateurs ou COPUOS, vous avez l'UIT qui a été mentionnée et vous avez l'ESA et puis, bien sûr, je laisse de côté l'OOSA dont la participation est tout à fait évidente. Donc, cette composition montre bien les liens *de facto* qui sont quand même maintenus avec le COPUOS et le mandat. L'objectif étant

effectivement de préparer ces discussions à venir l'an prochain au Sous-Comité juridique et de présenter un rapport qui puisse faciliter les conclusions du travail du Sous-Comité juridique. Donc, le lien n'est pas complètement effacé avec le COPUOS et en particulier, son Sous-Comité juridique.

Quant au mécanisme proposé par la Belgique, c'est un mécanisme qui associe divers éléments. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, il y a d'abord un travail préparatoire qui est à faire et qui devrait se faire largement en utilisant le courrier électronique, les fax et autres choses. Donc les consultations ne se limitent pas à la seule réunion de délégations qui se tiendrait comme proposé à Paris, pas du tout, ce sont des consultations permanentes qui vont se tenir grâce à des moyens électroniques et tout autre moyen, courrier, etc., qui sont nécessaires pour maintenir le contact entre les diverses délégations concernées. Et aussi, je peux vous dire que je crois savoir que cette réunion de Paris est la première réunion, il n'est pas exclu, il est même prévu, d'avoir une deuxième réunion qui fasse le point et qui, de toutes les réflexions et travaux qui auront été faits, soit lors de la réunion de Paris, soit lors d'échanges de documents et de réflexions par e-mail et par courrier ou par fax, et une deuxième réunion se tiendrait au début de l'année prochaine de manière à formaliser tout cela dans un rapport qui serait destiné à être présenté au Sous-Comité juridique, ici. Ceci une fois de plus, souligne le lien qui est maintenu avec le COPUOS et son Sous-Comité juridique.

Ensuite, en ce qui concerne les contacts avec l'industrie privée, j'ai déjà en partie répondu à certaines interrogations ou questions, en disant que nous restons dans le cadre du COPUOS. Mais, je voudrais aussi rappeler ce qu'a dit Monsieur Stanford, qu'il y a dans le cadre d'UNIDROIT, des procédures propres à UNIDROIT, *the space property working group* qui va se réunir vers le 23 avril, etc., et il est pour moi évident que ce *space working group* va recevoir des informations sur l'état des réflexions ici, que ce soient les commentaires faits par les uns et les autres, sinon *the space working group* ne pouvait pas faire le travail comme il doit encore le faire pour élaborer une version révisée du projet préliminaire de protocole. Il est évident que *the space property working group* doit travailler en ayant connaissance et conscience des doutes et des préoccupations qui ont été exprimées dans cette salle. Je fais confiance à UNIDROIT pour transmettre à son groupe de travail, ses préoccupations et questions et commentaires pour revoir un peu le projet actuel.

Encore une fois, Monsieur le Président, il serait fort regrettable que la proposition faite par la délégation de la Belgique qui est une proposition qui allie la flexibilité, la compétence des organes et les préoccupations extérieures, etc., il serait fort regrettable que cette proposition échoue pour diverses raisons et il serait fort regrettable que ce système de consultations ne puisse pas partir le plus tôt possible, notamment lorsque des points de contact seront connus à partir du COPUOS du mois de juin, après ce sera la délégation de la France, pour la première réunion, de prendre le relais et d'inviter, si elle le souhaite, une réunion à Paris, ce qui n'enlève pas, et j'insiste encore là-dessus, le fait qu'il y aura des contacts permanents entre tous les membres qui feront intervenir diverses organisations et en particulier, certainement le Bureau des affaires spatiales, dans cette préparation et ensuite il y aura une deuxième réunion conclusive au début de l'année prochaine. C'est cela le schéma de la proposition de la Belgique et je voudrais bien que ce schéma soit bien compris par tout le monde. Le COPUOS n'est pas tenu à l'écart, pas du tout. Ce que devra faire ce mécanisme de consultations c'est de se fonder sur les aspects du droit de l'espace, sans intervenir, il n'en a pas la capacité d'ailleurs, de commenter les aspects de pur droit privé, finances, leasing, assurances, crédit bail, toutes ces questions-là, non. Les préoccupations de ce mécanisme de consultations portent sur les relations de certaines dispositions prévues dans la convention et le projet de protocole préliminaire, et le droit de l'espace dont le COPUOS est le garant.

Voilà, Monsieur le Président, ayant personnellement participé à l'élaboration de tout ceci, comment j'ai compris la proposition de la Belgique et je dirais, les vues du groupe européen. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** : Je vous remercie, Monsieur le distingué représentant de l'ESA pour votre contribution à notre discussion. J'ai deux représentants, celui de l'UNIDROIT et celui de la CNUDCI. Je donne la parole au représentant d'UNIDROIT.

**M. M. STANFORD** (UNIDROIT) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi d'apporter quelques éclaircissements à la lumière des questions soulevées par un certain nombre de participants au débat qui vient d'avoir lieu.

Tout d'abord, je pense que la façon la plus pratique de réfléchir à la difficulté ou aux difficultés, serait par l'intermédiaire d'une invitation qui serait faite au Secrétaire général de

l'UNIDROIT, pour que l'on envoie plusieurs représentants au mécanisme de consultations envisagé. Par le passé, dans un certain nombre d'enceintes, y compris au sein des commissions des Nations Unies, le secrétaire général de l'UNIDROIT avait nommé des représentants du secrétariat et des groupes de travail, par exemple, les représentants du groupe de travail sur l'espace, pour qu'ils donnent des avis aux gouvernements et qu'ils participent aux négociations internationales dans les forums internationaux pour qu'ils sachent quelles sont les conséquences pratiques des décisions qu'ils prennent, conséquences notamment dans la vie pratique.

En ce qui concerne le *space working group*, comme je l'ai dit dans mes interventions précédentes, c'est un résultat d'UNIDROIT, c'est une émanation d'UNIDROIT, c'est-à-dire que cela a été créé sur demande du Président de l'UNIDROIT et le secrétaire général de l'UNIDROIT pourrait être prié de fournir les compétences qui seront jugées nécessaires par le Sous-Comité, c'est-à-dire que l'on dirait quelles seront les personnes peut-être invitées. Le secrétaire général de l'UNIDROIT, pourrait, sous la houlette de l'UNIDROIT, nommer un représentant du groupe de travail sur l'espace qui, je le répète, est un bras d'UNIDROIT, une émanation d'UNIDROIT. Le Président d'UNIDROIT a créé ce *space working group* et ce serait peut-être le meilleur moyen que de fournir les compétences dont vous avez besoin.

Les représentants d'UNIDROIT pourraient donc comprendre non seulement un représentant du secrétariat, mais aussi un ou plusieurs représentants de ce groupe de travail sur l'espace de l'UNIDROIT. C'est une proposition que je vous fais, Monsieur le Président, pour essayer de résoudre certaines difficultés signalées par les délégations. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur. J'ai cru comprendre que c'est le secrétaire général de l'UNIDROIT qui devait nommer les représentants de cette organisation intergouvernementale. Sans une telle représentation, il ne sera pas du tout utile d'avoir ce genre de consultations. Donc, si le groupe de travail sur l'espace est déjà un organe créé officiellement par l'UNIDROIT, un représentant de ce groupe de travail de l'espace et un représentant du secrétariat devraient effectivement être nommés pour participer aux travaux. Cela me paraît logique, mais cela relève de l'UNIDROIT et de sa décision. C'est ce que j'ai cru comprendre de la proposition faite par le représentant de la Belgique.

J'ai sur ma liste, le représentant de la CNUDCI et je lui donne maintenant la parole.

**M. S. BAZINAS (CNUDCI)** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur Stanford a déjà partiellement dit ce que je voulais moi-même dire. Je pourrais compléter ce qu'il a dit, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas maintenant de prendre position sur les questions dont est saisi le Sous-Comité, il s'agit de partager l'expérience de la CNUDCI sur les questions qui sont tout à fait semblables à celles qui vous intéressent.

Tout d'abord, la question de la coopération avec UNIDROIT. Par le passé, nous avons eu deux textes qui ont été présentés par la CNUDCI à l'UNIDROIT, un droit uniforme sur les ventes internationales, une loi-type relative à la convention sur les contrats internationaux de vente de biens. C'est une convention des Nations Unies qui a été terminée en 1980 ici à Vienne et qui a eu beaucoup de succès, 58 États étant parties à cette convention représentant les deux tiers du commerce international. Nous avons d'ailleurs aussi préparé un autre texte, il s'agit d'une convention sur la responsabilité des exploitants des terminaux de transport. Ce texte a été aussi élaboré, c'est une convention des Nations Unies, qui a été préparée ici, mais la convention n'est pas encore entrée en vigueur. Récemment, l'UNIDROIT a choisi de préparer ses propres textes pour terminer les conventions ce qui a montré qu'il était nécessaire de faire un travail de coordination et de coopération entre les organisations réciproques, étant donné qu'il s'agit d'éviter des conflits ou des chevauchements comme ceux que nous avons maintenant avec la Convention sur les sessions de créances.

Monsieur Stanford a parlé d'autres questions. Nous avons aussi une participation des milieux industriels en tant qu'observateurs mais certains règles ont été préparées dans la pratique de la CNUDCI. Ces pratiques sont les suivantes. L'industrie doit être représentée par une organisation internationale, il doit y avoir une organisation qui travaille sans but lucratif et qui prépare les règles du commerce international. Il s'agit des organisations suivantes : Fédération européenne des banques, Chambre internationale du commerce, l'Association internationale du barreau. Monsieur Stanford a dit que le groupe sur l'aviation qui a été créé sous l'autorité du président de l'UNIDROIT, a été chargé d'élaborer des textes relatifs aux aéronefs. Nous n'avons pas été en mesure de prévoir ici un statut d'observateur pour ce groupe, alors nous avons trouvé une autre solution pour que ce groupe puisse être représenté

au sein de la CNUDCI. Cela a été fait par le truchement de la délégation de l'UNIDROIT.

Donc, le secrétaire général de l'UNIDROIT apparaît dans nos groupes avec des représentants des groupes de l'espace ou de l'aéronautique. C'était donc une possibilité de contourner les règles que nous avons pour ce qui est de la représentation des organisations non-gouvernementales. J'espère que ces explications vous aideront, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur, de ces informations fort utiles au sujet de l'expérience de la CNUDCI. Je n'ai pas d'autres délégations ni d'observateurs qui souhaitent prendre la parole et qui se seraient inscrits sur la liste orateurs pour cet après-midi.

Si vous me le permettez maintenant, je voudrais, non pas résumer le débat ce qui serait très difficile, mais au moins, pourrais-je peut-être mettre en exergue certaines questions de la proposition belge qui pourraient faire partie de notre accord. Je vais maintenant vous citer ces éléments, peut-être que votre position est un petit peu différente en ce qui concerne ces éléments, en tout cas ces éléments que je vais vous indiquer devront figurer dans la décision définitive que nous prendrons ce soir ou demain, parce que nous pouvons encore poursuivre l'examen de cette question demain.

Premièrement, la délégation de la Belgique propose la constitution immédiate d'un mécanisme de consultations ad hoc. Je ne pense pas que nous puissions immédiatement constituer un tel mécanisme car c'est au COPUOS qu'il appartient de l'approuver. Le mot immédiat, je le retire. Maintenant, il s'agit de la constitution d'un groupe ou d'un mécanisme de consultations ad hoc. J'insiste bien sur les mots ad hoc, c'est quelque chose d'exceptionnel, ce n'est pas un groupe de travail typique comme ceux que l'on a l'habitude d'établir au sein du Sous-Comité. En plus, c'est un mécanisme consultatif, aucune décision ne sera prise dans le cadre de ce mécanisme, ce sont simplement des consultations pendant lesquelles on éclaircira les questions et pendant lesquelles on défrichera le terrain en vue d'une prise de décision. Je répète que ce n'est pas un groupe de travail du Sous-Comité. Ce mécanisme de consultations réfléchira aux questions se rapportant à la question 8 de l'ordre du jour de la 40<sup>ème</sup> réunion du Sous-Comité juridique, c'est-à-dire qu'il y aura un lien entre le travail du Sous-Comité et le mécanisme en question.

Le mécanisme n'est pas indépendant et tout seul, donc on examinera les questions se rapportant à la question 8 de l'ordre du jour. C'est un mandat assez général prévu pour ce mécanisme, car je ne pense pas qu'il faille maintenant examiner des questions précises sur lesquelles on réfléchira dans le cadre de ce mécanisme. Bien entendu, ledit mécanisme permettra de choisir les questions les plus importantes qui méritent des éclaircissements et qui doivent faire l'objet d'un accord.

J'en viens maintenant au deuxième paragraphe important. Ce mécanisme comprendra à titre volontaire les représentants des États du COPUOS, c'est-à-dire qu'il s'agira d'un niveau intergouvernemental et il ne s'agira pas d'un groupe de personnes venant de milieux différents qui viendraient pour examiner cette question. Il s'agit bien d'un mécanisme intergouvernemental dans lequel siégeront les représentants des États. Ce sont les représentants du COPUOS qui y travailleront. Et puis, on aura les représentants du Bureau des affaires spatiales puisque c'est extrêmement précieux que d'avoir leur concours, donc leur participation est indispensable. En plus, l'on aura les experts venant des organisations internationales spécialisées telles que l'UIT, l'ESA et le secrétaire général d'UNIDROIT ou ses représentants. Je ne vais pas maintenant répéter les conditions de la participation d'UNIDROIT. La participation d'experts des organisations spécialisées telles que l'UIT ou l'ESA, cette participation-là on la souhaite vivement bien entendu, puisque nous avons vu combien leur participation nous était utile.

Troisièmement, on dira que les consultations prévoient un rapport au Sous-Comité à sa réunion de l'an 2002, dans le cadre d'une seule question inscrite à l'ordre du jour. L'on voit ainsi comment ces consultations sont en cheville avec le Sous-Comité. Cela nécessite une bonne organisation des débats entre la 40<sup>ème</sup> et la 41<sup>ème</sup> réunion. Je pense qu'un programme a déjà été présenté par le représentant de la Belgique qui, malheureusement a dû quitter notre réunion, sinon il aurait sans doute contribué lui aussi à ce résumé. Et puis, il faut bien dire que l'observateur de l'ESA lui aussi a fait des observations extrêmement pertinentes et intéressantes. Donc, il faut un travail préparatoire. Pendant ce travail préparatoire, il faut entendre le plus d'opinions possible ainsi que des propositions de la part des membres du COPUOS. Ce travail sera fait par des courriers de quelque type que ce soit, courriers qui seront envoyés au Secrétariat, ici aux Nations Unies, à Vienne. Le Secrétariat à Vienne servira de point de coordination qui sera chargé de préparer lesdites consultations. Le Secrétariat devrait pouvoir aussi faire une synthèse

de ces communications qui sera destinée aux consultations qui auront lieu sur l'aimable invitation faite par la délégation de la France. Consultations qui seront prévues à Paris au cours des quinze premiers jours du mois de septembre, peut-être. On n'a pas encore fixé de durée quant à ces consultations, je dois encore parler avec la délégation française sur cette question. Il ne faudrait peut-être pas penser à deux semaines, mais il faut quand même prévoir le temps nécessaire pour que l'on puisse avoir un débat approfondi avec un résultat. Nous avons d'ailleurs un précédent que l'on peut citer, il s'agit des consultations sur la notion de l'État de lancement, consultations qui ont eu lieu à Bonn il y a deux ans. Consultations fort utiles et qui ont duré trois jours, je pense, peut-être que trois jours seraient suffisants, donc jusqu'à trois jours, disons. Mais enfin, la décision vous appartient de toute façon, en ce qui concerne la durée d'une telle consultation. Les plans de ces consultations prévoient un rapport qui sera présenté au Sous-Comité en 2002, prochaine réunion du Sous-Comité. Les résultats de ces consultations seront transmis au Sous-Comité juridique qui examinera le rapport et qui prendra les décisions qui s'imposent avec la participation de tous les membres du COPUOS, avec les services de conférence, les services de traduction et interprètes et avec l'assistance du Secrétariat. Ce mécanisme de consultations devrait être créé assez rapidement.

Maintenant, j'en viens au mandat et au travail de coordination et les méthodes de travail qui seraient convenues par les participants. Je n'insiste pas sur le terme mandat, parce que c'est le Sous-Comité qui prend une décision au sujet du mandat de ces consultations. On penserait à un mandat assez large. On dira « Examen des questions se rapportant au point 8 de l'ordre du jour », je vous l'ai déjà dit.

Voilà à peu près la liste des questions qui vont être examinées, ce n'est pas le mandat, c'est la liste des questions qui vont être examinées, ainsi que la période de coordination et les méthodes de travail qui devraient être approuvées par les participants aux consultations. Ces consultations devraient inclure un ou plus de participants. On a pensé à une seule consultation, en fait on n'a eu qu'une seule consultation à Bonn et cela a donné des résultats positifs et cela a été ensuite examiné au Sous-Comité, au Comité et adopté par le Comité. Nous devrions donc essayer de travailler de la même façon. Si nécessaire, on pourrait peut-être envisager une deuxième réunion, mais pas plus parce que cela entraînerait des consultations permanentes et c'est un petit peu du temps perdu. Voilà les différents éléments qui nous permettront peut-être de rapprocher les positions.

Je n'ai pas l'intention d'en parler maintenant de cette réconciliation, réfléchissez-y et demain nous pourrions reprendre cette question et nous essaierons peut-être de dégager une solution finale. En attendant, je vais essayer de lancer un appel à toutes les délégations, et notamment aux délégations qui avaient présenté leurs opinions et qui avaient des opinions divergentes, de procéder à des consultations pour essayer de trouver une solution finale demain matin.

À moins que je vois d'autres délégations qui souhaitent intervenir, mais je ne pense pas que cela soit le cas, je vais terminer l'examen du point 8 de l'ordre du jour. La Grèce.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce)  
[interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais simplement vous rappeler que notre collègue de la Chine a également mentionné la possibilité d'organiser des consultations pendant la prochaine session du COPUOS, en juin prochain. Il a également parlé d'économies et d'autres raisons valables. Si je ne me trompe pas, cette session commencera le 6 juin, donc on pourra peut-être arriver le 5 ou même le 3, pendant la session nous avons suffisamment de temps pour procéder à cet échange de vues. J'espère que cette position figurera également dans votre résumé.

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais] : Oui, tout à fait, Monsieur le représentant de la Grèce. Je ne m'oppose pas à ce que les consultations aient lieu pendant la session du Comité principal, mais nous devons au moins essayer de dégager un accord sur le fond de cette proposition pendant la présente session, cela nous permettrait de travailler au moins de façon préliminaire et d'entamer les premières étapes et faire le plus possible avant la réunion de Paris et mettre à profit le temps qui nous reste. Si nous ne pouvons pas dégager d'accord à la présente session, il faudra poursuivre pendant la session du Comité. Il y a des précédents et il n'y a pas de raison d'exclure cette possibilité. Mais si on veut dégager un accord dans toute la mesure du possible à la présente session. Vous êtes tous d'accord pour reprendre ce point demain matin ?

**Examen du concept d'État de lancement** (point 9 de l'ordre du jour) (suite)

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais] : Nous allons passer maintenant à l'examen du concept d'État de lancement. Nous allons poursuivre l'examen du point 9 de l'ordre du jour, « Examen du concept d'État de lancement ». On

m'a informé que le groupe de travail sur ce point a terminé son travail de fond grâce à la présidence fort habile, grâce à la participation des différentes délégations à ce groupe de travail. Donc, le groupe de travail n'aura besoin que d'une seule session pour adopter son rapport. Je voudrais vous informer que j'ai l'intention de terminer le débat de fond sur ce point à la plénière cet après-midi et de consacrer demain matin à l'adoption du rapport du groupe de travail. Excusez-moi, il s'agit de jeudi matin, bien sûr.

Mesdames, Messieurs, on m'a informé que le président du groupe de travail a demandé d'examiner le rapport demain matin ou demain après-midi. Je voudrais tenir compte de ses desiderata car il souhaite partir, mais je crains que les versions dans toutes les langues de travail ne soient pas prêtes, pour demain en tout cas. On va essayer d'obtenir la traduction mais cela ne semble pas possible, et si nous n'avons pas toutes les versions linguistiques, il sera difficile d'adopter le rapport.

Voilà ce qui est pour le point 9 de l'ordre du jour. Y a-t-il des délégations qui souhaitent intervenir au titre du point 9 ? Cela ne semble pas être le cas. Sous réserve d'examiner et adopter formellement le rapport du groupe de travail que

nous pourrons faire jeudi ou demain éventuellement, si nous avons le texte dans toutes les langues, sous réserve du groupe de travail, nous avons terminé l'examen du point 9 de l'ordre du jour.

Comme je vous l'ai dit ce matin, j'ai maintenant l'intention de suspendre la réunion du Sous-Comité afin de permettre des consultations officielles portant sur les propositions à inclure au programme de travail du Sous-Comité juridique à la 41<sup>ème</sup> session en l'an 2002. Ce groupe se réunit sous la présidence de Monsieur Hedmann de la Suède. Suite à ces consultations, nous allons reprendre la réunion du Sous-Comité pour étudier de façon officielle le point 10, « Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la 41<sup>ème</sup> session du Sous-Comité juridique ». La session est suspendue, mais si les consultations officielles durent jusqu'à 18 heures, dans ce cas-là je lèverai la session formelle et nous allons reprendre au point 10 de l'ordre du jour, demain. La réunion officielle du Sous-Comité est suspendue et nous allons commencer les consultations informelles.

*La séance est levée à 17 h 20.*